

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/16

L'an deux mil quinze, le vingt mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine,

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.



TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2015 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états de notification fournis par la Trésorerie Générale de l'Isère, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit (sans changement par rapport à 2013 et 2014) :

✓ Taxe d'habitation :	18,38 %
✓ Taxe foncière (bâti) :	56,28 %
✓ Taxe foncière (non bâti) :	53,40 %
✓ Cotisation foncière des entreprises :	37,79 %

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Bernard MICHEL

